

▪ **Quelles sont les formations que nous proposons ?**

- ✓ **Découverte de l'informatique,**
- ✓ **Formations bureautiques :**
 - Pack Office,
 - Open Office,
- ✓ **Bases de données :**
 - ACCESS, FILE MAKER
- ✓ **Ms Project**
- ✓ **Internet :**
 - En tant qu'outil de recherche,
 - En tant qu'outil de communication
 - Les réseaux sociaux
- ✓ **Création de sites :**
 - HTML, PHP, Dreamweaver, Flash, Fireworks, Joomla, Word Press
- ✓ **Référencement web**
- ✓ **PAO :**
 - Photoshop, Illustrator, InDesign

Nous proposons ces formations de l'initiation au perfectionnement.
Versions de logiciels de 2003 à 2016

Liste détaillée des formations et programme pédagogique sur simple demande.

Conseil Formation Création est membre de



FORMATIONS BUREAUTIQUES - INFORMATIQUE - PAO - WEB



Centre de passation de test
PCIE
Formations bureautiques
Certifiées
Eligibles au
CPF



Organisme de formation créé en 2004, implanté sur Saint Chamass
N° de déclaration d'activité : 93131138013

Centre de test habilité à la passation de test Passeport de Compétences Informatiques Européens (PCIE)

■ Qui peut bénéficier de nos formations ?

- Chefs d'entreprise
- Salariés,
- Demandeurs d'emploi (pour le CPF, AIF spécifique ou CSP),
- Particuliers souhaitant se perfectionner

■ Nos formations sont individuelles ou en mini groupe

■ Où se déroulent nos formations ?

- En entreprise
- A domicile,
- Dans nos locaux

■ Comment suivre une formation chez nous ?

Nous contacter pour que nous puissions déterminer vos besoins en formation et vous établir un programme pédagogique et un devis adaptés :

- Si vous n'avez jamais fait d'informatique, nous établirons un devis et un programme pédagogique pour une initiation
- Si vous avez quelques notions, nous vous proposerons un test d'évaluation qui nous permettra de voir quelles sont vos points forts et ceux à améliorer. Suite à cela un programme pédagogique et un devis adaptés vous seront envoyés.

■ Comment financer nos formations ?

- Vous êtes chef d'entreprise : l'URSSAF ou le FIFPL peuvent prendre en charge une partie de votre formation, l'autre partie restant à votre charge.
- Vous êtes salariés : Votre entreprise et/ ou l'OPCA auquel elle adhère
- Vous êtes demandeurs d'emploi : rapprochez-vous de votre conseiller Pole Emploi
- Vous êtes un particulier : Vous financez votre formation

■ Qu'est-ce que le PCIE ?

C'est un certificat, reconnu dans le monde professionnel au niveau international, permettant de valoriser vos compétences informatiques.

Le PCIE Start vous permet de valider 4 modules de votre choix, mais vous pouvez décider de valider les modules les uns après les autres.

Le PCIE Complet comporte 7 modules :

- ✓ Technologie et société de l'information,
- ✓ Gestion des documents (Windows)
- ✓ Traitement de textes,
- ✓ Tableurs,
- ✓ Bases de données,
- ✓ Présentation,
- ✓ Services d'informations et outils de communication.

Le PCIE est un outil indépendant vous pouvez donc choisir :

- Le Pack Office: Word, Excel, Power Point, Outlook,
- Open Office
- Version Apple du Pack office

Les versions disponibles vont de 2003 à 2013.

■ Suis-je obligé de passer le PCIE ?

Depuis la réforme de la formation professionnelle, et le remplacement du DIF par le CPF, les formations préparées doivent être certifiées, le PCIE est donc incontournable.

Si maintenant vous n'effectuez pas votre formation dans ce cadre-là, ce n'est pas obligatoire.

Mais pas d'inquiétude en ce qui concerne le PCIE, elle se base sur la pratique. Une évaluation permet de voir quelles sont vos compétences, si le test est réussi, il peut être validé immédiatement sans avoir à le repasser.